

Principes relativement au bien-être des animaux

Loblaw est l'un des plus importants acheteurs et distributeurs de viande, de volaille, d'œufs et de produits laitiers au Canada. Nos clients comptent sur nous pour pouvoir se procurer des produits sécuritaires de haute qualité, dont l'approvisionnement se fait de façon responsable et qui sont produits sans cruauté.

Le bien-être des animaux d'élevage est important pour nous et nos clients. Comme Loblaw ne participe pas directement à l'élevage ou à l'abattage des animaux, nous nous en remettons à nos fournisseurs pour qu'ils veillent à ce que les animaux soient traités conformément aux normes émises par les gouvernements et admises par l'industrie en matière de traitement sans cruauté.

Nous progressons sans cesse vers l'atteinte des « cinq libertés », soit les cinq droits de base qui constituent la norme internationalement reconnue au chapitre des soins aux animaux :

1. le droit de ne pas souffrir de la faim ou de la soif grâce à un accès immédiat à de l'eau fraîche et à une alimentation assurant santé et vigueur
2. le droit de ne pas subir d'inconfort en fournissant à l'animal un environnement approprié, y compris un abri et une zone de repos confortable
3. le droit d'être affranchi de la douleur, des blessures et de la maladie grâce à la prévention ou à un diagnostic et un traitement rapides
4. le droit de manifester un comportement normal en fournissant un espace suffisant, des installations appropriées et la compagnie d'un animal de la même espèce
5. le droit de ne pas subir la peur et la détresse en assurant des conditions et un traitement qui écartent toute souffrance psychologique.

Nous poursuivons nos efforts afin de nous attaquer aux enjeux liés au bien-être des animaux et nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup à faire. Voilà pourquoi nous continuons à collaborer avec des experts et nos partenaires au sein de l'industrie pour établir des objectifs et des plans d'action.

Loblaw a pris plusieurs décisions au cours des dernières années, y compris les suivantes :

- D'ici la fin de 2018, nous approvisionner en veau frais auprès de fournisseurs ayant adopté un système de stabulation libre.
- D'ici la fin de 2022, nous approvisionner en porc frais auprès de fournisseurs ayant adopté un système de stabulation libre.
- D'ici la fin de 2025, nous approvisionner exclusivement en œufs provenant de poules élevées en liberté.

Nous préconisons également une approche scientifique. À cette fin, nous avons recruté un conseiller scientifique de l'Université de la Colombie-Britannique, le Dr David Fraser, un scientifique de premier plan dans le domaine du bien-être des animaux, afin d'obtenir l'avis d'un expert et des conseils quant à la façon d'harmoniser nos engagements avec les normes et les pratiques exemplaires en matière de bien-être animal. Depuis 2011, Loblaw est un membre

associé du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), un forum réunissant plusieurs intervenants reconnu nationalement. Nous sommes aussi membres du Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (CNSBEAE) – un organisme national qui conseille les paliers supérieurs des gouvernements et de l'industrie relativement à tous les aspects liés à la santé et au bien-être des animaux d'élevage.

Les objectifs de Loblaw en matière d'amélioration du bien-être des animaux :

- Collaborer avec le CNSAE et appuyer cet organisme dans la mise au point de codes nationaux relativement aux soins aux animaux d'élevage et au bien-être de ces derniers, et dans l'élaboration de programmes d'évaluation des soins aux animaux visant à attester du respect de ces codes.
- Inciter les producteurs à adopter des pratiques exemplaires en matière de traitement des animaux en se fondant sur les meilleures données scientifiques disponibles. Cela sous-entend une collaboration avec les experts de l'industrie et avec notre conseiller scientifique.
- Faire état du progrès de nos initiatives en matière de bien-être des animaux dans notre rapport annuel sur la responsabilité sociale de l'entreprise.
- Financer des projets de recherche pertinents liés au bien-être des animaux, à la lumière des recommandations de notre conseiller scientifique en la matière.
- Continuer à collaborer avec les détaillants en alimentation quant à l'établissement et au respect d'engagements et en faire la promotion par l'entremise de notre association, le Conseil canadien du commerce de détail, lorsque cela est possible et utile.
- Demeurer à l'affût des nouvelles technologies mises au point pour favoriser le bien-être des animaux.
- Maintenir notre statut de membre associé du CNSAE et du CNSBEAE.
- Revoir cet engagement chaque année et le mettre à jour au besoin.

Avril 2016